

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 PRS  
 0019 NEVERS CEDEX  
 BIC-IBAN : BDFEFRPPCCTFR3



Dossier :  
 3/41 (2015)

Pour nous joindre :

N° de l'état de poursuites par voie de saisie : 00001  
 N° d'identifiant du redevable :  
 Tel 03 : Télécopie :  
 Courriel prs : @dgfip.finances.gouv.fr  
 Horaires d'ouverture : 8H30-12H-13H30-16H SF ME VE AM  
 Avec ou sans rendez-vous  
 Courriel Huissier : @dgfip.finances.gouv.fr  
 Tel de l'huissier :

MME  
**HUISSIER DES FINANCES PUBLIQUES**  
 0019 NEVERS CEDEX  
 M )

Madame, Monsieur,

J'ai été chargé par le comptable désigné ci-dessus de SAISIR VOS MEUBLES  
**Vous êtes en effet redevable de la somme de 33 158,00 Euros**  
 au titre de

NATURE DE LA CREANCE ANNEE	DATE DU COMMANDEMENT OU DE LA MISE EN DEMEURE DE PAYER	SOMMES EXIGIBLES	FRAIS ANTERIEURS	SOMMES VERSEES
ETAT IMPOT SUR LE REVENU 2012	31/03/2015	13/06/2015 7 179,00 €	0,00 €	0,00 €
ETAT IMPOT SUR LE REVENU 2013	31/03/2015	13/06/2015 8 634,00 €	0,00 €	0,00 €
ETAT CONTRIBUTION SOCIALE 2013	30/06/2015	12/09/2015 8 990,00 €	0,00 €	0,00 €
ETAT CONTRIBUTION SOCIALE 2012	30/06/2015	12/09/2015 8 355,00 €	0,00 €	0,00 €

Ce montant correspondant à vos contributions et aux frais restés impayés à ce jour, malgré les rappels qui vous ont été faits.

**A DEFAUT DE REGLEMENT IMMEDIAT AU COMPTABLE,  
 LA SAISIE EFFECTIVE DE VOS MEUBLES SERA PRATIQUEE,  
 si vous êtes absent le jour de mon déplacement,  
 ou si vous me refusez l'accès à votre domicile,  
 JE PROCEDERAI A L'OUVERTURE FORCEE DES PORTES,**

dans les conditions prévues par l'article L142-1 du CPCE, avec, le cas échéant, l'assistance d'un serrurier et en présence du maire de la commune, d'un conseiller municipal, ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut de deux témoins majeurs qui ne sont au service ni du créancier, ni de l'huissier.

Les frais entraînés par cette opération seront à votre charge.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'huissier d

Pour toutes données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut être exercé auprès du service/comptable public dont émane le présent document dont les coordonnées figurent dans le présent acte.